

SITES NATURA 2000 « RIVIERE DU VANNETIN »



Compte-rendu du Comité de pilotage des sites Natura 2000 « Rivière du Vannetin » 4 février 2025

Lieu : Communauté de Communes des 2 Morin – Centre d'Activité du Rond-Point au 9/13 av Jean de la Fontaine 77510 REBAIS

Rédigé par : Marion GRIMAUD – Fédération de Seine et Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

Diffusé le : 11 mars 2025

La présentation ainsi que ce compte-rendu sont également téléchargeables sur le site Internet de la Fédération de Pêche de Seine-et-Marne » : <https://www.federationpeche77.fr/4245-site-natura-2000-riviere-en-seine-et-marne.htm>

Personnes présentes :

NOM	PRENOM	ORGANISME
De VESTELE	Philippe	Président du COPIL N2000, Président SMAGE 2 Morin, Vice-président de la CC2M
LOISEAU	Hélène	Coordinatrice Natura 2000, Région Ile-de-France
STONINA	Jessica	Chargée d'instruction Natura 2000 et biodiversité, Direction Départementale des Territoires de Seine-et-Marne (DDT 77)
GRIMAUD	Marion	Responsable technique et Natura 2000 - Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
LESIMPLE	Maxime	Directeur - Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
GRELL	Alice	Chargée de missions milieu aquatique - Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
CHABRILLANGES	Renée	Maire de Saint-Siméon
BERTRAND	Renaud	Fédération des chasseurs de Seine-et-Marne
FICKINGER	Emmy	Animatrice Milieux Aquatiques, SMAGE 2 Morin
HOUEIX	Klaire	Chargée d'études Ingénierie territoriale, Agence Régionale de la Biodiversité en Ile-de-France (ARB IdF)

Personnes excusées :

Cyril EPICOCO, DRIEAT ;
Marine LAUER, CNPF ;
Camille HUREZ, CRIFCK ;
Jérôme BELLIARD, Conseil scientifique régional du patrimoine naturel d'île de France ;
Gérard ROUYER, Fransylva ;
Carine LECAREUX, DDT 77 ;
Safiya CISSE, Conseil Départemental de Seine-et-Marne ;
André TRAWINSKI, Maire de Chartronges
Claude LECOQ, Maire de Leudon-en-Brie ;
Elisabeth De VIGNERAL, Syndicat Interdépartemental de la Propriété privée rurale d'Île-de-France.

ORDRE DU JOUR DE LA REUNION :

- ✓ Présentation des actions réalisées dans le cadre de l'animation du DOCOB du site Natura 2000 « *Rivière du Vannetin* » en 2024 - **Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique**

RESUME DES ECHANGES

1. Communication/sensibilisation

Le site internet de la Fédération de Pêche de Seine-et-Marne a été mis à jour en 2024. Une rubrique consacrée aux travaux entrepris dans le cadre de contrats Natura 2000 a notamment été créé avec la rédaction d'un article sur le contrat de Choisy-en-Brie.

La Région Ile-de-France a mis en ligne à nouveau site internet qui regroupe l'ensemble des documents et informations concernant les sites Natura 2000 d'Ile-de-France. (<https://natura2000.smartidf.services/>).

Une plaquette d'information a également été créée sur les outils de contractualisation Natura 2000 dans laquelle les chartes et les contrats sont présentés avec des exemples concrets de travaux effectués.

En 2024, la Fédération de Pêche de Seine-et-Marne a participé au 62^e congrès des maires de Seine-et-Marne. Cet évènement départemental a permis de sensibiliser près de 30 communes sur le milieu aquatique et les sites Natura 2000 tel que la « Rivière du Vannetin ».

Nous avons par ailleurs réalisé une animation scolaire auprès d'une classe de CM1-CM2 de l'école de Chartronges au cours de laquelle nous avons fait découvrir la rivière et la biodiversité aquatique aux élèves.

Mme. CHABRILLANGES, Maire de St-Siméon demande si l'animation est possible si l'école ne se situe pas à proximité de la rivière. Mme. GRIMAUD lui répond que l'animation peut s'adapter en fonction de chaque établissement. Il est par exemple possible de réaliser la partie découverte des insectes aquatiques au sein de l'école, dans la cour de récréation.

Pour rappel une animation gratuite est proposée chaque année aux écoles des communes du site. Si cette animation vous intéresse n'hésitez pas à contacter l'animatrice Natura 2000 pour en bénéficier dans votre établissement.

2. Suivis scientifiques

L'ensemble des résultats des suivis scientifiques de 2024 feront l'objet d'un rapport qui sera disponible sur le site internet de la Fédération de Pêche de Seine-et-Marne : <https://www.federationpeche77.fr/4245-site-natura-2000-riviere-en-seine-et-marne.htm>

2.1. Thermie

La température de l'eau du Vannetin est suivi chaque année par la Fédération de Pêche de Seine-et-Marne. La thermie est un paramètre essentiel pour la faune aquatique car c'est elle, avec l'habitat, qui va conditionner la présence d'une espèce et la réalisation de son cycle de vie.

Les conditions de températures sont favorables pour les espèces d'intérêt communautaires et patrimoniales sur le site Natura 2000. Ce sont surtout le manque de frayères et le manque d'habitats favorables qui expliquent les faibles abondances de certaines espèces comme la truite ou la lamproie de Planer.

Les données thermiques n'ont pas pu être relevées en 2024 à cause des conditions météorologiques défavorables mais la température continue malgré tout d'être enregistrée toutes les heures par la sonde. Les données seront récupérées en 2025 lorsque les conditions le permettront.

2.2. Inventaires piscicoles

Les résultats des inventaires piscicoles mettent en avant une abondance faible de la lamproie de Planer et de la truite fario. Ces deux espèces sont présentes uniquement à l'aval du Vannetin sur la commune de St-Siméon. Ces résultats sont notamment dus la présence d'ouvrages sur la rivière qui sont bloquants pour le déplacement des espèces piscicoles. Le même constat a été fait pour les populations d'anguilles européennes qui ne sont présentes qu'à l'aval du Vannetin. Par ailleurs, la rivière du Vannetin connaît une problématique de colmatage du substrat qui s'accroît de plus en plus vers l'amont. Couplé avec l'absence de ripisylve en

amont, la qualité de l'eau se dégrade en tête bassin versant et les habitats piscicoles disparaissent. Cela explique la diminution de richesse spécifique sur les stations amont et l'absence des espèces d'intérêt communautaire en amont de Choisy-en-Brie.

Il est important de travailler sur les zones humides et les frayères à l'aide de contrat Natura 2000 afin de rendre des habitats, des zones refuge et des lieux de reproduction pour l'ensemble de ces espèces. Les espèces patrimoniales sont essentielles à prendre en compte pour la restauration des rivières et des peuplements piscicoles car elles agissent comme espèces parapluies pour beaucoup d'autres espèces dont les poissons d'intérêt communautaire du site Natura 2000.

Les résultats des suivis des espèces et de leurs habitats ont permis de mettre en évidence les problématiques de qualité de l'eau, de ruissellement et de ruptures de continuité écologique que l'on rencontre sur le Vannetin. Ces constatations ont permis d'alerter les communes, les propriétaires mais aussi le SMAGE des 2 Morin sur ces différents sujets. Le syndicat de rivière est la structure gemapienne du bassin du site Natura 2000 qui a la capacité de monter des projets de restauration de grande envergure. La collaboration entre le SMAGE et la Fédération de Pêche de Seine-et-Marne a permis de faire émerger deux projets sur le Vannetin dont une étude pour la restauration de la tête de bassin versant de la rivière qui est très fortement dégradée et sujette au ruissellement provenant des plateaux agricoles.

Lors du COPIL, Mme. CHABRILLANGES ainsi que M. De VESTELE ont témoigné des problématiques de ruissellement qui impactent leur territoire. L'absence de haies et de zones d'expansion de crue affectent directement les villages et engendre d'importantes inondations dans les zones habitées. Des actions peuvent être mises en place pour atténuer ces effets. Il est notamment évoqué le financement à hauteur de 80% de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour l'achat de parcelle servant de zone d'expansion de crue. Des MAEC pour la plantation de haies sont aussi possible pour les parcelles agricoles. La mise en place de ces actions permettrait de limiter les impacts sur les communes en freinant l'eau plus en amont.

K. HOUEIX demande s'il est prévu de réaliser de nouveaux inventaires concernant la mulette épaisse étant donné que les derniers résultats datent de 2020. Il est répondu que cela n'est pas compris dans le marché actuel d'animation. Cela pourrait être envisagé lors du renouvellement de marché pour identifier et caractériser précisément les populations de mulettes présentes sur le Vannetin.

3. Contractualisations

Un contrat Natura 2000 a émergé en 2021 à Choisy-en-Brie. Les actions de restauration faisant l'objet de ce contrat ont été réalisées à l'automne 2023. Ces actions de restauration hydromorphologique consistaient à diversifier l'écoulement et le substrat du Vannetin par la création de deux banquettes ainsi que de restaurer la berge en rive gauche qui était fortement érodée par le ruissellement. Ce contrat Natura 2000 a été réalisé en collaboration avec le SMAGE des 2 Morin qui a travaillé avec l'animatrice sur les démarches administratives et le suivi des travaux.

En 2024, les travaux réalisés ont été contrôlés par le service FEADER, organisme financeur. Après validation des travaux, les fonds ont été débloqués et envoyés au propriétaire.

Les conditions météorologiques de 2024 ont altéré une partie de la berge restaurée. Il est prévu une reprise de la berge par l'entreprise travaux au printemps 2025.

Afin de continuer sur la lancée de ce premier contrat, l'objectif de l'année 2025 sera de partir à la rencontre des riverains et des élus du territoire afin de leur exposer toutes les possibilités offertes par la contractualisation Natura 2000, que ce soit par le biais des contrats ou des chartes. Avant chaque rencontre les enjeux de chaque secteur seront identifiés afin de mettre en place des actions concrètes et répondre au mieux aux objectifs de conservation du DOCOB.

SITES NATURA 2000 « RIVIERE DU VANNETIN »

Mme. CHABRILLANGES, maire de St-Siméon, fait part d'un problème d'érosion de berge chez un propriétaires de sa commune. Elle demande si la restauration de sa berge peut faire l'objet d'un contrat Natura 2000. L'animatrice lui répond que cela est tout à fait possible si la parcelle concernée n'est pas enregistrée à la PAC. Une rencontre entre le propriétaire et l'animatrice pourra être programmée pour définir les travaux à réalisés et monter le dossier de contrat.

Les Mesures AgroEnvironnementales et Climatiques (MAEC) sont brièvement présenter à la fin de la présentation. Ces mesures sont destinées aux propriétaires de parcelles agricoles. Elles sont animées par la Fédération des Chasseurs de Seine-et-Marne. R. BERTRAND (FDC77) précise que les MAEC Biodiversité sont incompatibles avec les MAEC Eau.